



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 JANVIER 2022

Date de convocation : le 06 janvier 2022

Date d'affichage : le 20 janvier 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le vingt du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Sébastien DAVID _ Robert DIEUDE _ Christophe BERNIE _ Jacques BARBEZANGE _ Jean Pierre MASBOU _ Dominique ROUQUETTE _ Bernard VERDIE _ Marie-Françoise BLANC _ Jean-François CLAPIER _ Michel DELPECH _ Robert RISPAL _ Jean-Louis GRIMAL _ Magali BESSAOU _ Pierre TIEULIE _ Joël ESPINASSE _ Marc AUGUY _ Jean Marie LACOMBE _ Alain ANGLES _ Sylvain COUFFIGNAL _ Brigitte MAZARS _ Anne Claire SOLIER _ Sébastien CROS _ Thierry TEULIER _ Bernard NAYRAC _ Christian BONNET _ Jean Luc FARJOU _

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/01/05

DECISION MODIFICATIVE N°2 REPRISE SUR AMORTISSEMENT



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/01/05

DECISION MODIFICATIVE N°2 REPRISE SUR AMORTISSEMENT

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que la prise en compte des amortissements liés aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques n'a pas été portée au compte budgétaire adéquat aussi il est nécessaire de procéder à une reprise sur amortissement de ces investissements.

Afin de prendre en compte cette reprise il a été nécessaire de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires objet de la décision modificative N°2.

Ces écritures sont les suivantes :

R-042 Opération d'ordre de transfert entre sections	58 666.00 €
D-040 28188 Autres immobilisations corporelles	58 666.00 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à prendre cette décision modificative N°2/2021

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 27/01/2022



12202 Code INSEE	SIEDA S.I.E.D.A	DM n°2 2021
---------------------	--------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
REPRISE SUR AMORTISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 666,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 666,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 666,00 €
INVESTISSEMENT				
D-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	58 666,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	58 666,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	58 666,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		58 666,00 €		58 666,00 €

Rodé le 21 Janvier 2022

Vice-Président du SIEDA -
 Vice-Président du Conseil Départemental
 S.I.E.D.A.
 B.P. 3216
 12092 RODEZ
 CEDEX 9

 Sébastien DAVID

(1) y compris les restes à réaliser

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 REPRISE SUR AMORTISSEMENT**

Date de décision: **20/01/2022**

Date de réception de l'accusé **21/01/2022**

de réception :

Numéro de l'acte : **DM22021**

Identifiant unique de l'acte : **012-200052090-20220120-DM22021-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1**

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DOCBUDG-20005209000012-012017-DM2-2021-21012022000000.xml**
(**99_BU-012-200052090-20220120-DM22021-BF-1-1_1.xml**)

Annexe : **SC368 1ere 22012119470.pdf (99_BU-012-200052090-20220120-DM22021-BF-1-1_2.pdf)**
DM2/2021

